

Des aides à la plantation ou l'amélioration de peuplement dans le cadre d'un projet interprofessionnel.

Cadre de ces aides

- ✓ Une subvention de l'ADEME jusqu'à 40% des dépenses éligibles.
- ✓ Rendue possible par la sélection du projet ACCROIMOB dans le cadre d'un appel d'offre national.
- ✓ Des demandes d'aide qui doivent répondre aux caractéristiques du projet ACCROIMOB.

Conditions d'éligibilité des aides ACCROIMOB

- ✓ **Peuplements éligibles** : taillis pauvre, mélange taillis-futaie pauvre ou jeune peuplement pauvre (voir critères en annexe 2).
- ✓ **Opérations éligibles** : Transformation (coupe rase et **plantation**) ou **amélioration de peuplements** (désignation de tiges d'avenir, marquage de coupe et de cloisonnements).
- ✓ Surface minimale d'un chantier : 4 ha d'un seul tenant (ou en blocs d'un ha minimum).
- ✓ Détenir un document de gestion (PSG, CBPS, RTG ou aménagement) pour les parcelles concernées.

Critères de priorité des aides ACCROIMOB

- ✓ **Produire un volume de bois énergie par hectare** d'au moins 65 tonnes pour les chantiers de transformation et d'au moins 50 tonnes pour ceux d'amélioration.
- ✓ **Alimenter une chaufferie bois aidée par l'ADEME** avec ce bois, en commercialisant à un fournisseur partenaire du projet (voir annexe 1).
- ✓ **Chantier situé dans l'une des 4 zones prioritaires d'action** (voir annexe 3).
- ✓ Détenir une certification de gestion durable (PEFC ou équivalent) pour les parcelles concernées.

Pour plus de détails, se référer au diagnostic sylvicole validé par le Comité de Pilotage du projet ACCROIMOB le 5 juillet 2016. Il est disponible auprès des partenaires forestiers et de Fibois Grand Est (voir annexe 1).

FICHE DE CHANTIER

Opérateur (gestionnaire...)

Nom : Organisme :
 Téléphone : Mail :

Propriétaire

Nom : Téléphone :
 Mail :

CARACTERISTIQUES DU PROJET

Opération prévue par îlot (plantation, amélioration)	Type de peuplement ¹	Surface	Diamètre moyen	Surface terrière ²	Nombre de tige d'avenir ³	Valeur estimée du peuplement	Estimation valeur des travaux éligibles
	 hacm m ² /ha/ha€ €
	 hacm m ² /ha/ha€ €
	 hacm m ² /ha/ha€ €
	 hacm m ² /ha/ha€ €
	 hacm m ² /ha/ha€ €
	Surface totale ha					

Commune(s) de localisation
Document de gestion durable	<input type="checkbox"/> PSG <input type="checkbox"/> RTG <input type="checkbox"/> CBPS <input type="checkbox"/> Aménagement
Certification de gestion durable ?	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, numéro :
Présence de zonages environnementaux	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, lesquels :
Volumes prévisionnels de bois mobilisés ⁴	BO : m ³ ; BI : t; BE : t
Volet cynégétique	Nom de l'adjudicataire : N° de massif :
Date prévisionnelle	De début de travaux : De fin de travaux :

¹ Jeunes peuplements et taillis, mélange taillis-futaie

² Pour mélange taillis-futaie, seule la surface des réserves d'essences objectif à prendre en compte (frênes avec >50% branches mortes dans houppier exclus)

³ Pour mélange taillis-futaie, nombre de tiges d'avenir parmi la jeunesse (diamètre <25 cm)

⁴ Si la coupe a été effectuée, renseigner directement l'encadré « suivi de chantier »

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies.

Fait le

Signature :

à

Suite du chantier (rempli par FIBOIS GRAND EST à partir des factures fournies par l'opérateur)

Numéro de dossier :

Volume réellement mobilisé : m3 de BO tonnes de BI tonnes de BE

Acheteur du bois énergie :

Documents à fournir en complément de ceux indiqués dans le formulaire « Dynamélio » sous réserve d'acceptation de la fiche de chantier :

Personnes physiques

Information à apporter	Document à fournir comprenant l'information
Identité individu	Carte nationale d'identité valide
N°SIRET	Certificat d'immatriculation INSEE actualisé
Adresse postale	Uniquement si les autres pièces, dont demande d'aide, présentent une incohérence : <ul style="list-style-type: none">- Certificat d'imposition (ou non-imposition)- Quittance de loyer, gaz, électricité... de moins de 3 mois- Certificat d'immatriculation INSEE actualisé
Preuve de représentation légale ou de pouvoir	En cas de partage de droit de propriété (ex : indivision), un mandat des personnes partageant la propriété daté, signé et tamponné par un notaire

Personnes morales

Information à apporter	Document à fournir comprenant l'information
Identité et fonction du représentant	Décision collective extraordinaire ou statuts et pouvoir en cas de co-gérance
Demande de subvention par les sociétés civiles ou commerciales (groupements, coopératives)	PV d'assemblée générale acceptant la demande de subvention et désignant le cas échéant le maître d'œuvre (+ mandat du M.O. pour le dépôt de dossier si nécessaire)

ANNEXE 1

Les partenaires du projet ACCROIMOB

Les fournisseurs de chaufferies partenaires

BVES : Raphaël BARTHELEMY, 06 62 88 47 52, bves57@orange.fr

FBV Energie Bois : Fabrice VAXELAIRE, 06 20 79 72 27, vax.boisenergie@wanadoo.fr

Forêts et Bois de l'Est : 03 29 29 11 20, contact@foretsetboisdelest.com

Lorenergie : Stéphane MULLER, 06 86 48 92 38, lorenergie@hotmail.fr

ONF Energie : Manuel MAUCOTEL, 06 22 32 66 64, manu.maucotel@onf.fr

Scierie PERRU Jean : Michel PERRU, 06 75 48 25 07, scierie.perru@wanadoo.fr

SABELA : Olivier MEYER, 06 07 37 04 20, oliviermeyer@hotmail.fr

SCHMITT Fernand Ets : Sébastien SCHMITT, 06 84 95 99 73, schseb57@west-telecom.com

Les forestiers partenaires

Le Groupement Régional des Experts Forestiers

- Aurélien HAAZ : 06 31 76 09 08, a.haaz@foret-bois.com
- Aurélien BARTHELEMY : 06 28 34 53 47, a.barthelemy@forest-online.com
- François SHOUPER : 06 85 79 28 98, contact@francois-schouper.com

Le GEDEFOR 55 : 03 29 90 10 22, gedefor55@nordnet.fr

Forêts et Bois de l'Est : 03 29 29 11 20, agence.lorraine@foretsetboisdelest.com

L'ONF Lorraine : Hubert LOYE, 06 26 90 38 32, hubert.loye@onf.fr

Le CRPF Lorraine : 03 87 31 18 42, lorrainealsace@crpf.fr

La Chambre d'Agriculture des Vosges : 03 29 29 23 20, eric.meurin@vosges.chambagri.fr

Les entreprises d'exploitation partenaires

LEFORT SARL : Christophe LEFORT, 06 72 15 94 05, christophe.lefort@sarl-lefort.fr

SCHMITT Fernand Ets : Sébastien SCHMITT, 06 84 95 99 73, schseb57@west-telecom.com

SOTRAFOREST : Benoit FRITSCH, 06 08 52 33 36, benoit.fritsch@sotraforest.com

Les partenaires institutionnels

✓ **FIBOIS GRAND EST** (porteur du projet) : 07 71 89 89 72, hugues.michaut@fibois-grandest.com
07 85 11 17 00, cedric.luneau@fibois-grandest.com

✓ **URLCOFOR**

✓ **Syndicat Lorrain EDT**

✓ **Syndicat Lorrain des scieurs feuillus**

✓ **Union Forestière de l'Est**

✓ **PEFC Lorraine**

✓ **Quali Travaux Forestiers Lorraine**

ANNEXE 2

Les peuplements éligibles au projet ACCROIMOB

Peuplements éligibles à la plantation OU à l'amélioration

- ✓ **Jeune peuplement ou taillis** dont :
 - le diamètre moyen de l'ensemble du peuplement est inférieur à 25 cm (tiges comptabilisées à partir de 5 cm) ;
 - ET comportant moins de 100 tiges d'avenir bien conformées, viables et vigoureuses par hectare.
- ✓ **Mélange taillis-futaie** dont la surface terrière des arbres de futaie d'essences objectifs (sauf frêne malade, c'est-à-dire avec plus de 50% de branches mortes dans le houppier) est inférieure ou égale à 8 m² par hectare ET :
 - comportant moins de 100 tiges d'avenir bien conformées, viables et vigoureuses par hectare ;
 - OU constat d'échec de la régénération en cours dans le fourré (< 3 m) car les essences objectifs couvrent moins de 70% de la surface OU la densité est inférieure à 400 tiges de chênes ou hêtres par hectare (300 tiges/ha pour les autres essences).

Peuplements éligibles uniquement à l'amélioration

- ✓ **Jeunes peuplements** dont le diamètre moyen de l'ensemble du peuplement est inférieur à 15 cm (tiges comptabilisées à partir de 5 cm).
- ✓ **Jeune peuplement** dont le diamètre moyen de l'ensemble du peuplement est compris entre 15 et 25 cm (tiges comptabilisées à partir de 5 cm) ET qui est dominé par des essences non objectifs (charme, saules, tremble, genêts...).
- ✓ **Taillis** dont le diamètre moyen de l'ensemble du peuplement est inférieur à 25 cm (tiges comptabilisées à partir de 5 cm).
- ✓ **Mélange taillis-futaie** dont le diamètre moyen du taillis est inférieur à 15 cm (tiges comptabilisées à partir de 5 cm) et ayant un objectif de passage à la futaie à terme.

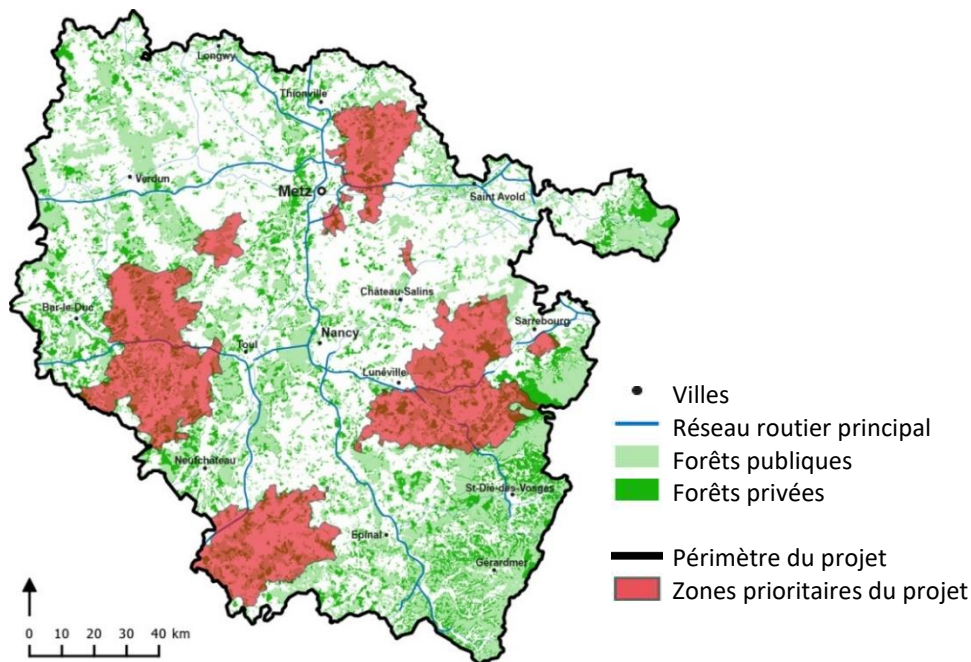
L'aide apportée est limitée ainsi :

- ✓ Plantation : 40 % des coûts HT pourront être financés dans la limite de 2 000 euros d'aide par ha.
- ✓ Amélioration : 40 % des coûts HT pourront être financés dans la limite de 250 euros d'aide par ha.

Pour plus de détails, se référer au diagnostic sylvicole validé par le Comité de Pilotage du projet ACCROIMOB le 5 juillet 2016. Il est disponible auprès des partenaires forestiers et de Fibois Grand Est (voir annexe 1).

ANNEXE 3

Les zones d'action prioritaire du projet ACCROIMOB



Liste des communes prioritaires en Meurthe et Moselle

Amenoncourt	Einvaux	Leintrey	Reherrey
Ancerviller	Embermenil	Magnieres	Reillon
Angomont	Fenneviller	Manonviller	Remenoville
Autrepierre	Flin	Marainviller	Remoncourt
Avricourt	Fontenoy-La-Joute	Mattexey	Repaix
Azerailles	Fraimbois	Mehoncourt	Rozelieures
Baccarat	Franconville	Merviller	Saint-Clement
Badonviller	Fremenil	Migneville	Sainte-Pole
Barbas	Froville	Moncel-Les-Luneville	Saint-Martin
Benamenil	Gelacourt	Montigny	Saint-Maurice-Aux-Forges
Bertrichamps	Gerbeviller	Montreux	Seranville
Blainville-Sur-L'eau	Giriviller	Mont-Sur-Meurthe	Sionviller
Blamont	Glonville	Moriviller	Thiebaumenil
Blemerey	Gondrexon	Mouacourt	Vacqueville
Bremenil	Hablainville	Moyen	Val-Et-Chatillon
Brouville	Halloville	Neufmaisons	Vallois
Buriville	Harbouey	Neuviller-Les-Badonviller	Vathimenil
Charmois	Haudonville	Nonhigny	Vaucourt
Chazelles-Sur-Albe	Henamenil	Ogeviller	Vaxainville
Chenevieres	Herbeviller	Parroy	Veho
Cirey-Sur-Vezouze	Herimenil	Parux	Veney
Clayeures	Igney	Petitmont	Vennezey
Crion	Lachapelle	Pettonville	Verdenal
Croismare	Lamath	Pexonne	Villacourt
Deneuvre	Landecourt	Pierre-Percée	Xermamenil
Domevre-Sur-Vezouze	Laneuveville-Aux-Bois	Reclonville	Xousse
Domjevin	Laronxe	Rehainviller	Xures

Liste des communes prioritaires en Meuse

Abainville	Demange-Aux-Eaux	Mauvages	Saint-Amand-Sur-Ornain
Amanty	Epiez-Sur-Meuse	Maxey-Sur-Vaise	Saint-Aubin-Sur-Aire
Badonvilliers-Gerauvilliers	Erneville-Aux-Bois	Mecrin	Saint-Germain-Sur-Meuse
Baudignecourt	Fremereville-Sous-Les-	Meligny-Le-Grand	Saint-Joire
Baudremont	Cotes	Meligny-Le-Petit	Saint-Julien-Sous-Les-
Belrain	Fresnes-Au-Mont	Menaucourt	Cotes
Beney-En-Woevre	Gery	Menil-Aux-Bois	Saint-Mihiel
Biencourt-Sur-Orge	Gimecourt	Menil-La-Horgne	Salmagne
Bislee	Girauvoisin	Montbras	Sampigny
Boncourt-Sur-Meuse	Givrauval	Montiers-Sur-Saulx	Saulvaux
Bonnet	Gondrecourt-Le-Chateau	Montigny-Les-	Sauvoy
Bovee-Sur-Barboure	Grimaucourt-Pres-	Vaucouleurs	Sepvigny
Boviolles	Sampigny	Morley	Taillancourt
Broussey-En-Blois	Han-Sur-Meuse	Naives-En-Blois	Treveray
Burey-En-Vaux	Hevilliers	Naix-Aux-Forges	Ugny-Sur-Meuse
Chalaines	Horville-En-Ornois	Nancois-Le-Grand	Vadonville
Champougny	Houdelaincourt	Nancois-Sur-Ornain	Vaucouleurs
Chanteraine	Koeur-La-Grande	Nantois	Vaudeville-Le-Haut
Chauvencourt	Koeur-La-Petite	Neuville-Les-Vaucouleurs	Vigneulles-Les-
Chonville-Malaumont	Lachaussee	Nicey-Sur-Aire	Hattonchatel
Commercy	Laneuville-Au-Rupt	Nonsard-Lamarche	Vignot
Courcelles-En-Barrois	Lavallee	Ourches-Sur-Meuse	Ville-Devant-Belrain
Cousances-Les-Triconville	Lerouville	Pagny-Sur-Meuse	Villeroy-Sur-Meholle
Couvertpuis	Levencourt	Pierrefitte-Sur-Aire	Villers-Le-Sec
Dagonville	Lignieres-Sur-Aire	Pont-Sur-Meuse	Villotte-Sur-Aire
Dainville-Bertheville	Loisey	Reffroy	Void-Vacon
Delouze-Rosieres	Longeaux	Rigny-La-Salle	Vouthon-Bas
	Marson-Sur-Barboure	Rupt-Devant-Saint-Mihiel	Willeroncourt

Liste des communes prioritaires en Moselle

Aboncourt	Buding	Ebersviller	Hesse
Anzeling	Budling	Eblange	Hestroff
Arraincourt	Buhl-Lorraine	Ennery	Hinckange
Assenoncourt	Burtoncourt	Faily	Holling
Avricourt	Chailly-Les-Ennery	Filstroff	Hombourg-Budange
Azoudange	Charleville-Sous-Bois	Fleury	Inglande
Bazoncourt	Chemery-Les-Deux	Flevy	Juvelize
Belles-Forets	Chesny	Freistroff	Kedange-Sur-Canner
Bettange	Coincy	Fribourg	Kemplich
Bettelainville	Conde-Northen	Gelucourt	Klang
Bibiche	Courcelles-Chaussy	Glatigny	Lagarde
Blanche-Eglise	Dalstein	Gomelange	Languimberg
Bourdonnay	Desseling	Gondrexange	Les Etangs
Bouzonville	Diane-Capelle	Guermange	Lesse
Brehain	Distroff	Guinkirchen	Lindre-Basse
Brouderdorff	Donnelay	Hayes	Luttange

Liste des communes prioritaires en Moselle (suite)

Juvelize	Ommeray	Rorbach-Les-Dieuze	Tarquimpol
Maizeroy	Orny	Roupeldange	Valmunster
Maizieres-Les-Vic	Pange	Sainte-Barbe	Vaudreching
Megange	Peltre	Saint-Francois-Lacroix	Veckring
Menskirch	Piblange	Saint-Hubert	Vigy
Metzeresche	Pouilly	Sanry-Les-Vigy	Villers-Sur-Nied
Metzervisse	Pournoy-La-Grasse	Sanry-Sur-Nied	Volmerange-Les-Boulay
Monneren	Rechicourt-Le-Chateau	Schneckenbusch	Volstroff
Moussey	Remelfang	Servigny-Les-Sainte-Barbe	Vry
Mulcey	Retonfey	Silly-Sur-Nied	Waldweistroff
Niderviller	Rhodes	Stuckange	

Liste des communes prioritaires dans les Vosges

Ableuvenettes (Les)	Frain	Monthureux-Le-Sec	Saint-Remimont
Aingeville	Frenois	Mont-Les-Lamarche	Sans-Vallois
Attigny	Gelvecourt-Et-Adompt	Morizecourt	Saulxures-Les-Bulgneville
Auzainvilliers	Gemmelaincourt	Morville	Sauville
Bazoilles-Et-Menil	Gigneville	Nonville	Senonges
Belmont-Les-Darney	Hagneville-Et-Roncourt	Norroy	Serecourt
Belmont-Sur-Vair	Hareville	Offroicourt	Serocourt
Belrupt	Isches	Parey-Sous-Montfort	Suriauville
Bleurville	Jesonville	Pierrefitte	They-Sous-Montfort
Blevaincourt	La Neuveville-Sous-	Pont-Les-Bonfays	Thiraucourt
Bonvillet	Montfort	Provencheres-Les-Darney	Thons (Les)
Bulgneville	La Vacheresse-Et-La-	Rancourt	Thuillieres
Contrexeville	Rouillie	Relanges	Tignecourt
Crainvilliers	Lamarche	Remicourt	Tollaincourt
Damblain	Legeville-Et-Bonfays	Remoncourt	Urville
Darney	Lerrain	Robecourt	Valfroicourt
Dombasle-Devant-Darney	Ligneville	Rocourt	Valleroy-Le-Sec
Dombrot-Le-Sec	Madecourt	Romain-Aux-Bois	Vallois (Les)
Domevre-Sous-Montfort	Malaincourt	Rozerotte	Vaudoncourt
Domjulien	Mandres-Sur-Vair	Rozieres-Sur-Mouzon	Ville-Sur-Ilion
Dommartin-Les-Vallois	Marey	Saint-Baslemont	Villotte
Domptail	Martigny-Les-Bains	Saint-Julien	Vittel
Escles	Mattaincourt	Saint-Menge	Viviers-Le-Gras
Esley	Medonville	Saint-Ouen-Les-Parey	Viviers-Les-Offroicourt
Estrennes	Menil-En-Xaintois	Saint-Pierremont	Vroville
Fouchecourt	Mirecourt		

ANNEXE 4

Circuit de dépôt et traitement d'un dossier ACCROIMOB

Etapes du dossier	Personnes concernées
✓ Dépôt d'une fiche de chantier	Opérateur / Propriétaire
✓ Analyse par Fibois Grand Est	FIBOIS GRAND EST
✓ Dépôt d'un formulaire de demande d'aide (Saisie par l'opérateur sur la plateforme en ligne et envoi d'un original à Fibois Grand Est)	Opérateur / Propriétaire
✓ Transmission au service instructeur (DDT)	FIBOIS GRAND EST
✓ Envoi d'un accusé de réception de dossier complet (permettant le démarrage des travaux)	DDT
✓ Instruction du dossier, validation de l'aide et envoi de la convention	DDT / ADEME
✓ Signature de la convention	Propriétaire
✓ Réalisation des travaux	Opérateur / Propriétaire
✓ Justifications des volumes exploités (factures de ventes) envoyées à Fibois Grand Est	Opérateur / Propriétaire
✓ Justifications des travaux de transformation ou d'amélioration (factures...) envoyées à la DDT.	Opérateur / Propriétaire
✓ Instruction des justificatifs et versement de l'aide	DDT / ADEME